

COMPTE RENDU DU CTPL DU 5 MARS 2007.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan d'exécution du budget 2006 et présentation du BOP 2007,
- Modifications des horaires d'ouverture au public des Trésoreries d'Arzacq et de Bayonne Municipale,
- Protocole ARTT des agents du service du Domaine,
- Evolution de l'activité de la Trésorerie d'Iholdy,
- Implantation d'un emploi de Trésorier Principal à la TG et transfert d'un emploi du service du Domaine de Bayonne vers Pau
- Questions diverses : point sur Hélios.

Budget 2006 : bilan d'exécution.

La direction locale nous a commenté l'exécution du budget 2006 qui se caractérise par la déconcentration des crédits de personnel. Le suivi de leur consommation révèle un taux de réalisation atteignant 99,96% du total des 20 979 611 € de crédits délégués.

Le budget départemental de fonctionnement et d'équipement a été globalement exécuté à hauteur de 2 824 331 €, soit un taux de 98% des prévisions, ce qui laisse apparaître une somme disponible de 57 709 €.

Après examen des éléments budgétaires qui leur avaient été préalablement communiqués, les représentants du personnel sont intervenus sur plusieurs points :

Les frais de déplacement totalisent 245 921 € pour 2006. Nous sont détaillées les dépenses liées aux déplacements des équipes de renfort (67 420€), des huissiers du trésor (28 391 €), aux stages de formation (44 734 €) pour les plus importants. Reste qu'une rubrique « autres frais » représente la bagatelle de 64 287 €. Après notre demande, l'an dernier, d'obtenir le détail de ces fonds utilisés, une partie a été évaluée pour 2006 : frais de transports réunions hors formation Bx, Paris (14 177 €), déplacements des tutrices Hélios (8 670 €), des CMIB (6 357 €), des représentants syndicaux/organismes paritaires (3 733 €). Reste que la moitié des paiements « autres frais » n'est toujours pas identifiée. Certes le logiciel COGITO ne prévoit pas une affectation précise de tous les frais de déplacements, mais promesse a été faite de nous

produire localement, à l'avenir, une présentation plus complète des catégories de bénéficiaires.

La CGT est également intervenue sur le coût que représente pour le budget départemental, au détriment d'autres dépenses (fongibilité oblige), **l'inscription du privilège du Trésor** désormais prévue à partir du 1^{er}€ : 8 709 € en 2006, reposant sur une seule opération semestrielle.

A la lecture du niveau élevé des **honoraires** payés aux **huissiers privés** en 2006, 163 482 € , les représentants de la CGT ont rappelé leur opposition de fonds à leurs interventions au détriment des huissiers du Trésor, et ont de nouveau contesté leurs rémunérations perçues en particulier dans le cadre de la phase comminatoire de l'**OTD**. En effet les procédures engagées(notamment sur des produits concernant l'eau, les cantines, les loyers sociaux des communes...) pénalisent les publics déjà les plus fragiles financièrement.

Enfin la CGT a dénoncé la qualité du **nettoyage des locaux** qui année après année se dégrade et ne satisfait plus personne. C'est du classique « libéral », les entreprises en compétition (marché régional Minéfi) « tirent » sur les prix et proposent des prestations à minima avec toujours moins de personnels. Le point de rupture est proche : Pour nettoyer 8 niveaux de bureaux sur le site de Bosquet (TG + TP Pau + Paerie) il n'y a plus que 2 employées depuis que la société TFN a obtenu le marché. La direction locale admet les difficultés rencontrées auprès de cette société qui « assure » le nettoyage d'une dizaine de trésorerie: elle refuse même de la payer pour les prestations jugées déficientes à Hendaye !

Présentation du BOP 2007.

Au moment de se prononcer, **la CGT a voté contre un budget 2007** qui sans surprise dicte une nouvelle compression des dépenses de personnel, et par-là même agit contre l'**emploi**, contre l'**efficacité d'exercice des missions** et contre le **Service Public**.

Le coût de la masse salariale, 20 842 423 € alloués au département, est bâti sur la base d'un plafond d'emplois de **411 ETPT** (Équivalent Temps Plein Travaillé) quand il était de **420 en 2006**.

De cette politique découle les **13 suppressions d'emplois** programmées, essentiellement de catégorie C, et la **réduction** des mois « vacataires » attribués aux Pyrénées-Atlantiques. Parvenu à 87 mois en 2006 (déjà en baisse par rapport à 2005), le recrutement de vacataires sera limité à 72 cette année, sans espoir d'une rallonge supplémentaire, y compris dorénavant par l'utilisation de l'enveloppe des jours de grève « restituée » au budget départemental.

Par ailleurs, le budget départemental a fait l'objet d'un examen. Sous réserve des crédits qui seront délégués en cours d'exercice pour financer des opérations ponctuelles, le budget de référence 2007 s'élève à 2 675 021 € (2 400 503 € en fonctionnement et 274 518 € en équipement) auquel s'ajoute une réserve de 34 000 €.

En fonctionnement, les **crédits fongibles** (fluides, nettoyage, imprimés, fournitures, téléphone) attribués aux postes représentent un total de 492 624 €, en baisse sensible par rapport au budget alloué début 2006 (530 379 €), mais finalement proches des dépenses constatées sur ce dernier exercice (485 210 €). La poursuite des « économies » est envisagée sur le poste nettoyage mais à quelles conditions (voir plus haut) !

S'agissant des dépenses de **fluides** (électricité, chauffage, eau), reconduites à un niveau proche de l'an dernier, nous avons fait observer que les hivers ne seront pas toujours cléments.

Même si l'impact peut paraître limité sur l'ensemble du budget, l'augmentation du poste « papier » est à signaler notamment en lien avec l'obligation d'éditer désormais en A4.

Par ailleurs, à une question de la CGT sur l'augmentation des loyers, le TPG a confirmé

que toutes les réinstallations étaient financées par des crédits DGCP.

Pour les « **frais de déplacement** » l'enveloppe est fixée à 240 000 €, légèrement inférieure à l'exécution 2006 (245 921 €).

A ce sujet les représentants de la CGT ont rappelé 2 dispositions récentes à prendre en considération :

- La **prise en charge** partielle du prix des **titres d'abonnement** en faveur de l'usage de transports collectifs pour les trajets domicile /travail. Le TPG confirme la parution d'une note de service départementale en date du 28/02/2007,
- Le **remboursement** des frais de **stationnement payant** à l'occasion des missions et stages (décret du 3/07/06) déjà revendiqué par la CGT lors du dernier CTPL. Le TPG attend toujours les directives de la Direction Générale.

La CGT a saisi ce cadre de discussion pour demander que les **résidences administratives** de rattachement des **Agents de l'ERD** soient fixées le plus près de leur domicile respectif. Il s'agit d'une revendication unanime des organisations syndicales exprimée au plan national.

Cette pratique existe dans certains départements mais la Direction Générale ne souhaite pas la rendre systématique.

Nous considérons que sa mise en place dans les P-A doit être envisagée, en particulier pour rendre plus équitables les conditions de trajet (agents domiciliés loin des résidences de Pau et Bayonne, état des routes, nature du relief...). Le TPG n'a pas apporté de réponse précise mais pour le moins ne s'est pas montré opposé à en débattre.

S'agissant des dotations en matériels (principalement photocopieurs, fax) et des équipements, des travaux dans les postes, une liste détaillée nous a été remise avec les documents préparatoires que nous tenons à la disposition de toutes personnes intéressées.

Enfin un état des **réinstallations** nous a été communiqué : Trésorerie de Nay (prise de possession récente des nouveaux locaux), de Bedous (début de la construction juin 2007 ?),

de Bayonne CH (démarrage juillet 2007 ?), de salies (fin 2008 ?).

Le TPG traitera ultérieurement la question de l'Hôtel des Finances d'Oloron (Où en est-on vraiment ? Les directions locales du Trésor et de la DGI ne manifestent pas une grande transparence dans ce dossier).

Par contre il nous a informé de son intention de finaliser un projet de réinstallation de Saint-Jean-de-Luz, même, admet-il, si des obstacles difficiles vont se dresser concernant les conditions d'acquisition d'un local qui jouxte la trésorerie.

Horaires d'ouverture au public des Trésoreries d'Arzacq et de Bayonne Municipale.

A **Arzacq**, les horaires d'ouverture au public intègrent de nouveau toute la journée du mercredi, portant ainsi la durée hebdomadaire de 24h 30 à 31h 30.

A **Bayonne Municipale**, la pause méridienne conserve une amplitude de 1h mais est avancée d'1/4 d'heure : désormais 11h 45 - 12h 45, auparavant 12h - 13h.

Ces 2 modifications d'horaires ont fait l'objet d'un **vote favorable unanime**.

Implantation d'un emploi de Trésorier Principal à la TG.

Le TPG a donné cette information en indiquant qu'il a marqué sa volonté de créer un **nouveau poste de chef de division**. Pour autant il n'a apporté aucune précision quant à la nouvelle répartition des tâches que ce quatrième emploi de chef de division induirait.

Les représentants du personnel lui ont signalé que généralement les nouvelles créations obtenues dans l'encadrement se « paient » en contrepartie par des **suppressions d'emploi dans d'autres catégories**. Il a répondu par la négative, pour le moment, dans ce cas précis.

Transfert d'un emploi du service du Domaine de Bayonne vers Pau.

A l'occasion du prochain départ à la retraite d'un agent du service du Domaine en fonction à Bayonne, le TPG a souhaité soumettre à l'avis du CTPL le transfert de l'emploi à pourvoir de Bayonne vers Pau.

Aucune précision n'est apportée pour justifier ce choix, sans même connaître si les missions actuellement attachées à l'emploi couvrent un champ de compétence géographique ou pas.

La CGT considère que l'opportunité du transfert relève préalablement de la DGI où le Comité Technique Paritaire Départemental doit être également saisi.

Le TPG en a convenu, retirant ainsi ce point de l'ordre du jour.

Protocole ARTT du service du Domaine.

Les conditions du transfert au 1^{er} janvier 2007 de la mission d'évaluation du service du Domaine ont été présentées au CTPL du 27 novembre 2006.

A cette occasion l'organigramme des agents de ce service, qui exercent désormais leur activité sous l'autorité fonctionnelle du TPG, a été précisé :

- A la TG de Pau, 2 inspecteurs, 2 contrôleurs, 2 agents.
- A la cité administrative de Bayonne, 1 Inspecteur Principal qui a également un bureau en TG, 2 inspecteurs, 3 agents dont 2 directement liés au fonctionnement de la Cité administrative (concierge, courrier et standard).

Dans ce cadre, parmi l'ensemble des personnels concernés, les 2 agents de catégorie B et 3 de catégorie C (2 à la TG, 1 à Bayonne) ont eu à se prononcer entre 4 typologies d'horaires.

2 collègues en poste à la TG ont voté pour la formule à 37h, 2 autres pour celle à 38h 30 (régime TG) ainsi que l'agent de Bayonne. Ce dernier horaire s'impose donc à tous, comme le prévoit la procédure.

Suite page 4

La décision n'est toutefois pas unanimement appréciée parmi les personnels du service car elle repose sur un faible écart momentané alors que la situation va rapidement évoluer avec 2 prochains départs à la retraite.

Dès lors que c'est techniquement possible, les représentants de la CGT ont demandé une cohabitation des 2 horaires choisis jusqu'à la stabilisation des effectifs avec l'arrivée d'autres collègues et l'expression d'un nouveau vote.

Ce n'est pas la volonté du TPG qui ne cache pas que l'alignement sur le protocole ARTT de l'ensemble de la TG l'arrange bien.

Face à cet état d'esprit peu conciliant, **la CGT a voté contre le projet proposé.**

Évolution de l'activité de la Trésorerie d'Iholdy.

Après le transfert au 1^{er} janvier dernier de la gestion de la commune d'Hélette à la trésorerie d'Hasparren, la direction a présenté, pour avis, les phases 2 et 3 de son dépeçage de la trésorerie d'Iholdy :

A partir du 1^{er} juillet 2007, la gestion financière et comptable de l'ensemble des collectivités territoriales rattachées à Iholdy est prévue d'être transférée à la trésorerie de Saint Palais, à l'exception d'Irissary et Suhescun à la trésorerie de Saint Jean Pied de Port.

Enfin le TPG annonce la suppression définitive du poste d'Iholdy au 1^{er} janvier 2008, avec éclatement du recouvrement de l'impôt calqué sur les conditions de rattachement des collectivités locales.

Nous n'ignorons pas que les conditions de gestion d'Iholdy sont particulières depuis des années et qu'un événement comme le départ à la retraite du gérant fragiliserait le maintien du poste.

Pour autant les représentants syndicaux ont tous refusé cette opération qui est menée « petit bras » dans le but de « gagner » la suppression d'un emploi supplémentaire. Tout ça pour ça, sommes-nous tentés de dire !

Nous condamnons une nouvelle atteinte au service public de proximité avec encore une fois un comportement suffisant du TPG à l'égard des élus locaux dont il fait fi de leur demande unanime, par délibérations, du maintien du poste d'Iholdy.

Par ailleurs il s'agit d'un nouvel exemple de transfert de missions conduit sans moyens supplémentaires pour les postes « d'accueil ». Une activité qui se traduit à Iholdy par un résultat ORE de 0,88 plus la charge de travail relevant spécifiquement de la fonction du comptable: c'est loin d'être négligeable contrairement à ce qu'à pu écrire le TPG aux élus !

Questions diverses : essentiellement HELIOS.

Le TPG nous a signalé son intention de définir les nouvelles modalités du déploiement pour 2007 (voir sa communication au réseau du 7 mars) en tenant compte des orientations données par le Directeur Général de la CP.

Pour notre part, il n'était pas question de discuter du cas par cas mais de rappeler les conditions déplorables de mise en œuvre, sans garantie de fiabilité, d'une application à l'évidence surdimensionnée, avec en outre des erreurs manifestes dans la stratégie de déploiement.

La forte implication des personnels des P-A est réelle et permet d'en limiter les effets dévastateurs mais parfois dans un contexte de pression particulière et avec partout des effectifs tendus. Et au détriment de quelles autres activités dans les postes?

La situation entre les postes et même entre les départements n'apparaissant pas maîtrisée de manière identique, nous avons rappelé la position nationale de la CGT. **En l'état actuel, le syndicat demande que l'on arrête d'avancer dans le brouillard, qu'un CTP Central soit réuni au plus tôt pour une véritable mise à plat, dans la transparence, des problèmes rencontrés, avec l'espoir que soient dégagées des solutions efficaces et durables.**



Représentants CGT au CTPL: Joanes LACO (ERD), Françoise STIOPHANE (Bedous), Gérard CAHAU (TP Bayonne), Robert GOUSTANS (Bassin de Lacq). Jean-Marc DUMARTIN (TG) et Christian MANCHO (TG).